

**MAIRIE DE MONTMAIN**

**Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2016**

L'an deux mil seize, le 29 mars à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mmes Haraux, Dubos, Le Goaziou, Mousset, Lecompte, Djoubri, Mme Aussietre, Mrs Yard, Motte, Faidherbe, Cornu

Etaient absents/excusés : Mme Colin (pouvoir Madame Haraux)

Etaient absents : -

Madame Mousset Valérie, a été désignée secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2016.**

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, le conseil l'approuve par :

Pour : 11 (dont 1 pouvoir)  
Contre : 0  
Abstention : 0

**2. Approbation du Compte de Gestion 2015.**

Madame le Maire expose que le compte de gestion est le reflet des finances de la commune et qu'il est établi par la trésorerie.

Madame le Maire présente le document fourni par l'administration et donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

	En fonctionnement :	En investissement :
Dépense :	984 391.57 €	296 418.37 €
Recettes :	1 085 884.44 €	120 710.35 €
Résultat :		
Report au 31/12/2015 :	101 492.87 €	-175 708.02 €
Report au 31/12/2014 :	264 325.12 €	346 183.42 €
Excédent global :	365 817.99 €	170 475.40 €
Résultat de l'exercice	536 293.39 €	

Le conseil vote l'approbation du Compte de Gestion par :

Pour : 11 (dont 1 pouvoir)  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **3. Approbation du Compte administratif 2015.**

Madame le Maire rappelle que le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion.

Madame le Maire donne lecture des résultats en fonctionnement et en investissement aussi bien en recettes qu'en dépenses.

	En fonctionnement :	En investissement :
Dépense :	984 391.57 €	296 418.37 €
Recettes :	1 085 884.44 €	120 710.35 €
Résultat :		
Report au 31/12/2015 :	101 492.87 €	-175 708.02 €
Report au 31/12/2014 :	264 325.12 €	346 183.42 €
Excédent global :	365 817.99 €	170 475.40 €
Résultat de l'exercice	536 293.39 €	

Le conseil est appelé à voter sans la présence du Maire. Le conseil est placé sous la présidence de son doyen.  
Le conseil vote pour l'approbation des comptes par :

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **4. Affectation du Résultat 2015.**

Madame Le Maire rappelle que le résultat de l'exercice 2015 est de 536.293,39€ (365.817,99€ en fonctionnement et 170.475,40€ en investissement) et propose que l'excédent de résultat soit affecté de la façon suivante :

Report à la ligne 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 365.817,99€

Report à la ligne 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 170.475,40€

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve l'affectation du résultat.

Pour : 11 (dont 1 pouvoir)  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **5. Vote des taxes.**

Madame Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti et de la Taxe Foncière sur le non Bâti.

Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et par conséquent de conserver les mêmes taux que l'année précédente, à savoir :

Taxe d'habitation : 14,86%  
Taxe Foncière sur le Bâti : 28,07%  
Taxe Foncière sur le non Bâti : 51.73%

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve les taux d'imposition :

Pour : 11 (dont 1 pouvoir)  
Contre : 0  
Abstention : 0

## 6. Vote du Budget Primitif 2016.

### Arrivée de Madame Djoubri :

Madame le Maire présente le budget primitif 2016, comme suit et expose le détail des principales dépenses et recettes.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Budgétisé		Chapitre	Budgétisé	
11	Charges à caractère général	205 000.00 €	2	Excédent antérieur reporté Fonc	365 817.99 €
12	Charges de personnel	500 000.00 €	13	Atténuations de charges	
14	Atténuations de produits	100 000.00 €	42	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €
22	Dépenses imprévues Fonct	24 054.99 €	70	Produits des services	75 000.00 €
23	Virement à la sect° d'investis.	5 000.00 €	73	Impôts et taxes	300 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	153 263.00 €	74	Dotations et participations	262 000.00 €
66	Charges financières	48 000.00 €	75	Autres produits gestion courante	8 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	76	Produits Financiers	20 000.00 €
<b>DEPENSES</b>		<b>1 035 817.99 €</b>	<b>RECETTE</b>		<b>1 035 817.99 €</b>

  

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Budgétisé		Chapitre	Budgétisé	
20	Dépenses imprévues Invest	25 475.40 €	1	Solde d'exécution d'inv. reporté	170 475.40 €
40	Opérations d'ordre entre section	5 000.00 €	21	Virement de la section de fonct.	5 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	26 000.00 €	24	Produits des cessions	165 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	27	Autres immos financières	55 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	334 000.00 €	13	Subventions d'investissement	
<b>DEPENSES</b>		<b>395 475.40 €</b>	<b>RECETTE</b>		<b>395 475.40 €</b>

  

TOTAL				
<b>DEPENSES</b>		<b>1 431 293.39 €</b>	<b>RECETTE</b>	<b>1 431 293.39 €</b>

Madame le Maire propose un budget de 1.431.293,39€, en équilibre et demande au conseil de se prononcer :

Pour : 12(dont 1 pouvoir)  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

#### **7. Création de poste et mise en stage d'un agent technique.**

Madame Le maire, dans le cadre de la politique communale de consolidation des emplois aidés propose la création d'un poste d'agent technique à temps complet et de mettre en stage Monsieur Stevie Dilard, à compter du 03/06/2016.

Le conseil vote :

Pour :	12(dont 1 pouvoir)
Contre :	0
Abstention :	0

#### **8. Création de poste et mise en stage d'un adjoint administratif.**

Madame Le maire, propose la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et de mettre en stage Madame Le Mestre Emilie, à compter du 06/06/2016.

Le conseil vote :

Pour :	12(dont 1 pouvoir)
Contre :	0
Abstention :	0

#### **9. Délégation de signature à Madame Lecompte Justine Conseiller délégué**

Madame le Maire souhaite accorder à Madame Lecompte Justine une délégation de signature, conformément à l'article L2122-17 du CGT, « en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement »

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accorde, une délégation de signature à Madame Lecompte Justine.

Pour :	11(dont 1 pouvoir)
Contre :	0
Abstention :	1

#### **10. Dénomination d'une impasse Rue du Bois l'évêque.**

Dans le cadre du projet de construction d'un ensemble immobilier porté par la SCA la « Haute Motte », une impasse va être créée. Il convient de nommer cette rue, Madame le Maire propose de nommer cette impasse « l'Impasse du bois l'évêque ».

Le conseil vote :

Pour :	12(dont 1 pouvoir)
Contre :	0
Abstention :	0

#### **11. Questions diverses : -**

## **12. Questions aux Publics :**

- Monsieur Berthelot s'interroge sur le fait de ne pas encore avoir perçu les pass-associatifs.
- Madame le Maire répond que le mandat a été transmis en trésorerie mi-février, et que l'on prendra contact avec cette dernière pour savoir où en est le règlement.

(Après avoir pris contact avec la trésorerie les fonds seront versés une fois le budget voté et transmis au contrôle de l'égalité.)

- Monsieur Berthelot signale que deux lampadaires ne fonctionnent pas.
- Madame le Maire et Monsieur Yard répondent que l'entreprise est en attente de pièces pour réparer les lampadaires en question. Madame le Maire rappelle que l'éclairage public est une compétence Métropolitaine et que si les riverains constatent que des lampadaires ne fonctionnent pas, ils ne doivent pas hésiter à contacter la Métropole au 0800021021
- Monsieur Boutigny, revient sur le vote du budget et sur le fait que 10.000€ sont prévu afin de relever des tombes au cimetière, et demande s'il est envisagé de l'agrandir.
- Madame Le Maire répond qu'il y a beaucoup de tombes en état d'abandon, et que pour l'instant l'idée est de les relever, mais que dans le futur l'agrandissement du cimetière pourrait-être envisagé.

Madame le Maire, explique que les travaux de réfection du trottoir rue du bois l'évêque sont en train de se terminer, et pour répondre à certaines critiques qu'il n'a pas d'abribus de créer pour la simple et bonne raison que si un abribus avait été installé ici il aurait fallu en installer à chaque arrêt soit 12 dans la commune.

Il est prévu avec la Métropole au cours des années 2016-2017 et 2018 de remplacer l'éclairage public dans le Haut-Bourg et dans le Vert-village ainsi que la réfection de la place de la Mairie.

La séance est levée à 21h30.

Madame Le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil.